CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, **IVECO France**, 1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**

(D.2) Type : **PS09D1**

Variantes : /

(1) Versions : **4S** / ~~4R / 6S / 6R~~

(D.3) (1) Dénomination commerciale **CITELIS 10** ~~- CITELIS 12 - CROSSWAY 12~~

(E) (2) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type **VNEPS09D106000598**

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) : **19 000**

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) : **19 000**

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) : Néant

(G) (2) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 11104

(G1) (2) Poids à vide national (PV) (kg) : 11029

(J) Catégorie internationale : **M3**

(J.1) Genre national : **T.C.P.**

(J3) Carrosserie (désignation nationale) : **BUS**

(K) Numéro de la réception par type : **L – 0058 – 01 – 13**

(P.1) Cylindrée (cm3): **7 790**

(P.2) (1) Puissance nette maximale (kW) : **180** ~~ou 213~~

(P.3) Source d'énergie : **G.O**

(P.6) Puissance administrative (CV) : **21**

(S.1) (1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **version 4S : 24** - ~~version 4R : 29 - version 6S : 33 - version 6R : 38~~
Véhicule à nombre de places variable

(U.1) (1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : ~~Sortie Verticale : 80~~
Sortie Latérale : 84

(U.2) (3) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1) :

F2BE3682D*	~~F2BE3682C*~~
1387	~~1520~~

(V.7) CO2 : /

(V.9) (3) Classe environnementale :

~~0555*0651G~~	0555*0651G	~~0555*0651K~~
~~F2BE3682D*R~~	F2BE3682D*S	~~F2BE3682D*U~~
~~F2BE3682 C*R~~	F2BE3682 C*S	~~F2BE3682 C*U~~

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

- sort de nos usines (magasins), le

Pour être livré à :

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 56 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

Fait à, LYON Le - 5 DEC. 2008

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la (les) colonne(s) inutile(s)
NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n°L – 0058 – 01 – 13 du 28 novembre 2008)

Je soussigné, **IVECO France**, 1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule, faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé :

(2) - d'une configuration de portes : | 2 | 2 | 2 | (version 4S) ~~| 0 | 2 R | 2 |~~ ~~(version 4R)~~ ~~| 3 | 2 | 2 |~~ ~~(version 6S)~~ ~~| 0 | 2 R | 2 |~~ ~~(version 6R)~~
(Voir point 8.5.1 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) - d'une implantation permettant (1) | 2 | 4 | places assises et | 6 | 9 | places debout, soit un total de | 9 | 3 |.
(Voir point 8.3.2 et 8.3.3 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) (3) - d'une implantation permettant (1) | __ | __ | places assises | __ | __ | places debout et | __ | sièges à assises relevables
(Voir point 8.4.3.1 de la notice descriptive - Carrosserie) L'utilisation d'un siège à assise relevable minore le nombre de places debout de 2 unités.

(2) - d'un poste de conduite anti-agression « type RATP » qui limite le nombre de passagers à 95 lors de son utilisation : ~~| OUI |~~ | NON |

Rappel : **- Dans le cas du 3 portes :** une fenêtre de secours est disposée sur la face latérale droite, pour les véhicules dont **le nombre total de voyageurs excède 105** (Voir point 8.6.1.1 de la notice descriptive - Carrosserie)
- Dans le cas du 2 portes : le nombre de places **est limité à 95, lors de son utilisation,** quelque soit l'aménagement (voir point 8.6.1.2 et 8.3.3)

(2) - d'un aménagement permettant le transport de deux personnes en fauteuil roulant en version 6S / 6R: ~~| OUI |~~ | NON |

Rappel : En présence d'un passager en fauteuil roulant, le nombre de passagers debout est minoré de 7 unités.
(Voir point 8.4.4.2 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) - d'un chronotachygraphe (cas de transports d'enfants) : ~~| OUI |~~ | NON |
(Voir point 4.8 de la notice descriptive - Transmission)

(2) – d'un limiteur de vitesse (voir point 4.9 de la notice descriptive) : ~~| OUI |~~ | NON |

(2) – d'un limiteur de couple de 25% (voir point 3.24 de la notice descriptive) : | OUI | ~~NON |~~

(2) – d'une monte de pneumatiques AR 455/45 R 22,5 : ~~| OUI |~~ | NON |
(avec charge maximale admissible sur essieu 2 de 12190 kg)

(1) *A compléter* (2) *Rayer la (les) mention(s) inutile(s).*
(3) *ci-joint croquis d'implantation & note de calcul de répartition des charges, avec et sans utilisation des sièges à assises relevables.*

Nota : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :
- 2005/55*2006/51C (Euro 4) avec moteur F2BE3682 D*R et F2BE3682 C*R
- 2005/55*2006/51G (Euro 5) avec moteur F2BE3682 D*S ET F2BE3682 C*S
- 2005/55*2006/51K (EEV) avec moteur F2BE3682 D*U et F2BE3682 C*U

Fait à LYON, le : - 5 DEC. 2008

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 97 [illegible] 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

11 VISITES TECHNIQUES

11.1- Emplacement de la plaque correcteur : Sans objet
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11,5 bar
11.3 Pression de disjonction : 12,5 bar
11.4- Pressions aux têtes d'accouplement : Non concerné
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : Sans objet
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : Néant

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
Bague de couleur (portant le cas échéant le numéro) fixée sur un des bossages des réservoirs concernés :

COULEUR	AFFECTATION
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc

11.8 Observations :

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'**IVECO France** 1 rue des combats du 24 août 1944 – 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :
- de catégorie internationale **M3**,
- genre **TCP**,
- marque **IRISBUS**,
- type **PS09D1**, variantes:/, versions **4S – 4R - 6S - 6R**,

livrés carrossés et aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

L'extension est motivée par l'introduction des versions 4S et 4R avec mise à jour des désignations commerciales.

Nota : Le véhicule bénéficie des dérogations suivantes :
- n° 24945 du 23 août 1995 relative à la répartition des issues.
- du 25 juillet 2001 relative aux pentes de plancher.

Mentions particulières à reporter sur la carte grise :

Nombre de places assises :
- **24 pour la version 4S** (véhicule à nombre de places variable)
- **29 pour la version 4R** (véhicule à nombre de places variable)
- **33 pour la version 6S** (véhicule à nombre de places variable)
- **38 pour la version 6R** (véhicule à nombre de places variable)

Fait à LYON, le 27 novembre 2008
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

Vu, approuvé et enregistré sous le n° L–0058–01-13
Fait à LYON, le 28 novembre 2008
Pour le directeur régional de l'industrie,
de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Jean Luc PRAT

CITELIS 12
CITELIS 10
CREALIS 12

IRISBUS

Description du véhicule PS09D1

L – 0058 – 01 - 13
Du 28 novembre 2008

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : IVECO France
1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX
0.3 Marque : IRISBUS
0.4 Désignation commerciale : Citélis 12 – Citélis 10 – Créalis 12
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : T.C.P
0.7 Type : PS09D1
Variante(s) : /
Version(s): 4S - 4R - 6S - 6R
pour la définition des versions, voir la codification de portes au point 8.5.1
4S : 3 portes : 2-2-2 Citélis 10
4R : 2 portes : 0-2R-2 Citélis 10
6S : 3 portes : 2-2-2 Citélis 12 – Créalis 12
6R : 2 portes : 0-2R-2 Citélis 12 – Créalis 12
0.7.1. Décodage des TVV : /
0.8 Puissance administrative : 21 CV

1. CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :
2 essieux - 2 roues Avant - 4 Roues Arrière en monte jumelée
1.1.1 Emplacement des roues motrices : Arrière.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : Avant.
1.2 Dimensions des pneumatiques :
Monte 1 : Pour Citélis 10 et Citélis 12
AV et AR : 275/70 R 22,5 - 148 / 145 J ou indices charge / vitesse supérieur.*
Monte 2 : Pour Créalis 12
AV : 275/70 R 22,5 - 148 J ou indices charge / vitesse supérieur.*
AR : 455/45 R 22,5 - 166 J ou indices charge/ vitesse supérieur.*
* Application du coefficient de 1,15 prévu à l'annexe 4 de la directive 92/23 CE relative aux pneumatiques. Véhicule exclusivement destiné à l'utilisation en parcours urbain comportant des arrêts fréquents (÷ 15% de charge – point 3.7.2.2. de l'annexe IV de la directive 92/23/CE modifiée).
1.3 Constitution du châssis : Longerons et traverses en tôle d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : En arrière de l'essieu Arrière, monté transversalement.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : Poste de conduite avancé côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 19 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : Néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 000

		Monte 1		Monte 2
		4S/4R	6S/6R	6S/6R
2.5.1	Sur essieu 1 :	7 245		
2.5.2	Sur l'essieu 2 :	13 000		12 190
2.6	Voie avant :	2,087		
2.7	Voie arrière :	1,869		1,746
2.8	Empattement :	4,590	6,120	6,120

Véhicules livrés carrossés aménagés
(Ces poids augmentent en fonction des options d'équipement et de l'aménagement ; voir certificat de Conformité - point G1).

		Monte 1		Monte 2
		4S/4R	6S/6R	6S/6R
2.9.0	Total :	10 530		10 430
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	3 110		
2.9.2	Sur l'essieu 2 :	7460		7360
2.10	Porte à faux avant :	2,710		
2.11	Porte-à-faux arrière :	3,160		
2.12	Longueur hors tout :	10,460	11,990	11,990
2.13	Largeur hors tout :	2,500		2,550

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : F2BE3682 -*-
3.1.1 Marque : IVECO ou IVECO MOTORS
3.1.2 Marquage moteur : F2BE3682_*_
3.2. Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne, pistons à mouvement alternatif et vilebrequin, suralimentation par turbocompresseur entraîné par gaz d'échappement, avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti pollution : oui

SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCRT (Continous Regeneration Trap) : Système utilisant en plus de l'urée un filtre à particule

Moteur	SCR	SCRT
F2BE3682 D*R	X	
F2BE3682 D*S	X	
F2BE3682 D*U		X
F2BE3682 C*R	X	
F2BE3682 C*S	X	
F2BE3682 C*U		X

3.3 Nombre et dispositions des cylindres : 6 en ligne
3.4 Cylindrée : 7 790 cm3
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16 ± 0,8 / 1

		F2BE3682D*_	F2BE3682C*_
3.6	Puissance maximale (kW CEE):	180	213
3.7	Régime de puissance maximale (tr / min) :	1850	2050
3.8	Couple maximal (mdaN CEE) :	110	110
3.9	Régime de couple maximal (tr / min) :	1040	1040
3.10	Régime de rotation maximal (tr / min) :	2000 ± 25	2250 ± 100
3.11	Carburant utilisé :	Gazole	

3.12 Réservoir de série
3.12.1 De carburant :

Version 4S – 4R

3.12.1.1 Emplacement :	à droite en arrière de l'essieu 1.
3.12.1.2 Capacité :	250 litres
3.12.1.3 Matériau :	Aluminium

Version 6S – 6R

	de série	en option
3.12.1.1 Emplacement :	à droite suivant la version : 6S – 1 en avant de l'essieu 2. 6R- 1 en arrière de l'essieu 2.	à droite 6S – 1 en avant de l'essieu 2.
3.12.1.2 Capacité :	250 ou 300 litres	260 litres
3.12.1.3 Matériau :	Plastique	Aluminium

3.12.2D'urée

Version 4S – 4R

3.12.2.1 Emplacement :	à droite en avant de l'essieu 2.
3.12.2.2 Capacité :	30 litres
3.12.2.3 Matériau :	Inox

Version 6S – 6R

	Version 6S	version 6R
3.12.2.1 Emplacement :	à droite en avant de l'essieu 2	à droite en arrière de l'essieu 2.
3.12.2.2 Capacité :	60 litres	60 litres
3.12.2.3 Matériau :	Plastique	Plastique

3.13 Mode d'alimentation du moteur : Par injecteurs mécanique (injecteurs pompe)
3.14 Type de filtre à air : Sec
3.15 Allumage : Par compression
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24
3.17 Dispositif d'antiparasitage : Non concerné
3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1

		F2BE3682D*_	F2BE3682C*_
3.20	Niveau sonore au point fixe :		
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dBA) :		
	Sortie Latérale :	84	84
	Sortie Verticale :	80	80
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr / min) :	1387	1538

3.20.3 Position de la sortie échappement : Sortie latérale Arrière gauche ou sortie verticale Pavillon arrière gauche
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : Sur plaque constructeur
3.24 Classe environnementale :

0555*0651C avec moteur F2BE3682D*R (#) et F2BE3682 C*R (#)
0555*0651G avec moteur F2BE3682D*S (#) et F2BE3682 C*S (#)
0555*0651K avec moteur F2BE3682D*U (#) et F2BE3682 C*U (#)

(#) : A, B, C, D, E = désignation particulière pour identifier les moteurs sans limiteur de couple ne pouvant équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte I automatique à 4 rapports AV + 1 M. AR (VOITH 854.5), ou

boîte II automatique à 5 rapports AV + 1 M. AR (ZF 5 HP 502), ou
boîte III automatique à 6 rapports AV + 1 M. AR (ZF 6 HP 502).

4.1.1 Emplacement du levier de commande : Sur tableau de bord
4.2 Type d'embrayage : convertisseur de couple intégré à la boîte de vitesses
4.3 Transmission du mouvement entre boîte de vitesses et roues par l'intermédiaire de :
4.3.1 Renvoi conique accouplé à la boîte de vitesses.
4.3.2 Arbres à cardans entre renvoi conique et pont arrière.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 275/70 R 22,5 (2 916) – 455/45 R 22,5 (2991)
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr/mn, avec pneumatique 455/45 R22,5 et le couple 1/5,133 (23x37) pour la boite I et II et avec le couple 1/5,742 (20x36) pour la boite III :

Boite I (Voith 854.5)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 4,85		1 / 5,133 (23×37) ou	1 / 27,04	6,64
2ème	1 / 1,36		1 / 5,742 (20×36) ou	1 / 7,59	23,63
3ème	1 / 1,00	1 / 1,09	1 / 6,201 (18×35) ou	1 / 5,58	32,17
4ème	1 / 0,73		1 / 5,192 (23×37) ou	1 / 4,10	43,76
AR	1 / 3,8		1 / 5,840 (21×38) ou	1 / 22,87	7,85
			1 / 6,293 (20×39)		

Boîte II (ZF 5 HP 502):

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 3,43		1 / 5,133 (23×37) ou	1 / 17,07	10,51
2ème	1 / 2,01		1 / 5,742 (20×36) ou	1 / 9,99	17,96
3ème	1 / 1,42	1 / 0,97	1 / 6,201 (18×35) ou	1 / 7,05	25,46
4ème	1 / 1,00		1 / 5,192 (23×37) ou	1 / 4,98	36,05
5ème	1 / 0,83		1 / 5,840 (21×38) ou	1 / 4,13	43,48
AR	1 / 4,84		1 / 6,293 (20×39)	1 / 24,10	7,45

Boîte III (ZF 6 HP 502):

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 3,43		1 / 5,742 (20×36)* ou	1 / 19,10	9,40
2ème	1 / 2,01		1 / 6,201 (18×35) ou	1 / 11,18	16,05
3ème	1 / 1,42	1 / 0,97	1 / 5,840 (21×38)* ou	1 / 7,89	22,75
4ème	1 / 1,00		1 / 6,293 (20×39)	1 / 5,57	32,22
5ème	1 / 0,83			1 / 4,62	38,86
6ème	1 / 0,585			1 / 3,26	55,07
AR	1 / 4,84			1 / 26,96	6,66

Uniquement avec le moteur F2BE3682C

4.5 Vitesse maximale calculée : 129 km/h (au régime de rotation du moteur correspondant au régime de régulation à vide)
4.6 Indicateur de vitesse : Oui
4.7 Compteur kilométrique : Oui
4.8 Chronotachygraphe : En option (obligatoire pour le transport d'enfants)
4.9 Limiteur de vitesse : Oui, pour les véhicules équipés :
- d'une boîte 6 HP 502.
- des boîtes 854.5 et 5HP502 avec la monte pneumatiques 455/45 R22,5, le moteur F2BE3682C et les couples 5,133 ou 5,192.
(Vitesse limitée à 90 Km/h pour raison technique).
Autres véhicules limités par chaîne cinématique.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : 2 Combinés coussins pneumatiques amortisseurs, 1 valve de nivellement, en option barre stabilisatrice.
5.2 Arrière : 4 coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, 2 valves de nivellement en option barre stabilisatrice.
5.3 Suspension spécifique :
- pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : agenouillement côté droit ; le déplacement du véhicule n'est pas possible lorsque ce dispositif est actionné ;
- en option possibilité de monte et baisse de la suspension qui revient automatiquement en position route en circulation.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : Écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :
Version 4S / 4R : 17,91
Version 6S / 6R : 21,57

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à transmission pneumatique, à deux circuits indépendants.
Un robinet double commande :
- les freins à disques ventilés de l'essieu 1
- les freins à disques ventilés de l'essieu 2.
7.2 Répartiteur de freinage : Non
7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : Le circuit de freinage de service est équipé d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues pilotant une régulation pneumatique de la force de freinage. Le système agit roue par roue. Un voyant d'alarme signale toute défaillance (système de catégorie 1). Le présent système est également conçu pour assurer l'antipatinage de roues (montage optionnel).
7.3. Frein de secours : assuré par le frein de stationnement.
7.4. Frein de stationnement : Commande manuelle agissant sur les cylindres à ressort de l'essieu 2 et provoquant leur verrouillage mécanique.
7.4.1 Frein de point d'arrêt : à commande électropneumatique, agissant sur le frein de service de l'essieu 2.
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : Pneumatique
7.5.2 Frein de secours : Mécanique par ressorts
7.5.3 Frein de stationnement : Mécanique par ressorts
7.5.4 Frein de point d'arrêt : Pneumatique
7.6. Assistance des freins : sans objet
7.7. Réservoir d'énergie : 5 ou 6 réservoirs d'air comprimé :
- 1 de 30 l pour essieu 1
- 2 de 15 l pour essieu 2
- 1 de 20 l + 1 de 15 l pour servitudes et en option 1 réservoir supplémentaire de 15l. pour le déparcage d'urgence.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : 1 signal optique au tableau de bord et / ou 1 signal acoustique continu fonctionnant moteur tournant.
7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : Baisse de pression d'air
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Mise sous tension par contacteur sur tableau de bord
7.8. Types de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : A disques ventilés
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : A disques ventilés
7.8.2 Frein de secours : A disques
7.8.3 Frein de stationnement : A disques
7.9 Dispositif ralentisseur :
7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : Non concerné
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Néant
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses. Sur demande : commande manuelle au poste de conduite.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : Non

8 CARROSSERIE

(Voir codification des portes 2-2-2 et 0-2R-2 au point 8.5.1)
La pente maximale du plancher au voisinage de l'essieu 2 (article 5b - 3ème alinéa) a fait l'objet d'une dérogation du Ministère des Transports accordée le 25 juillet 2001.
8.1 Carrosserie : Autobus
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
Climatisation, double vitrage.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature : ossature métallique en profilés et tôles d'aciers soudées, habillés extérieurement par panneaux de tôle et panneaux stratifiés. Pavillon et parois intérieures garnis en matériaux plastiques.
Plancher en contreplaqué avec revêtement de sol.
8.3 Nombre de places
8.3.1 Aménagements types déterminés selon les prescriptions de l'arrêté Ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes.
8.3.2 Fourchette des aménagements:

Version 4S / 4R 3 portes doubles (2-2-2). (1)

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	24	70	94	8,83
MINI passagers assis (2)	20	71	91	8,90

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 71 places debout.
(1) en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ».
(2) Obligation sur la position des places assises : toutes les implantations doivent comporter au minimum 18 places assises pour les passagers. (S_0 = 18 m^2)

Version 6S / 6R 3 portes doubles (2-2-2). (1)

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	33	82	115	10,72
MINI passagers assis (2)	21	90	111	12,52

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 90 places debout.
(1) en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ».
(2) Obligation sur la position des places assises : toutes les implantations doivent comporter au minimum 20 places assises pour les passagers. (S_0= 20m^2)

NOTA IMPORTANT : Toutes les variantes comprises dans la fourchette ci-dessus décrite respectent le P.T.A.C. et les charges maximales admissibles sur les essieux.

Version 4S / 4R 2 portes doubles (0-2R-2) (1)

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	29	60	89	7,59
MINI passagers assis (2)	25	61	86	7,67

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 61 places debout.
(1) en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ».
(2) Obligation sur le nombre de places assises : toutes les implantations doivent comporter au minimum 18 places assises pour les passagers. (S_0 = 18 m^2)

Version 6S / 6R 2 portes doubles (0-2R-2) (1)

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	38	69	107	8,72
MINI passagers assis (2)	24	88	112	11,63

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 88 places debout.
(1) en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ». Dans ce cas, lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, le nombre de voyageurs est limité à 95 quel que soit l'aménagement.
(2) Obligation sur le nombre de places assises : toutes les implantations doivent comporter au minimum 20 places assises pour les passagers. (S_0= 20m^2)

NOTA IMPORTANT : Toutes les variantes comprises dans la fourchette ci-dessus décrite respectent le P.T.A.C. et les charges maximales admissibles sur les essieux.

8.4 Sièges :
8.4.1 1 siège conducteur.
8.4.2 Sièges voyageurs : suivant aménagement ou fourchette.
8.4.3 Équipements particuliers en option [voir attestation d'équipement] :
8.4.3.1 Sièges à assises relevables : sur la (les) plate forme(s). L'utilisation d'un siège à assise relevable minore le nombre de place debout de 2 unités.
8.4.3.2 Poste de conduite anti-agression « type RATP ».
8.4.3.3 Rotonde AR 6 places, dans les véhicules « 0-2R-2 »
8.4.3.4 WC sur la plateforme.
8.4.3.5 Rack(s) à bagages.
8.4.4 Aménagement pour personnes à mobilité réduite :
8.4.4.1 4 sièges réservés à proximité d'une porte de service.
8.4.4.2 Aménagement pour passagers en fauteuil roulant :
1 (toutes versions) ou 2 (6S et 6R)
Le fauteuil roulant est « dos à la route » : avec dosseret, rambardes, communication avec le conducteur spécifique, et rampe d'accès manuelle ou électrique. Dans le cas d'une rampe d'accès électrique, présence de balisage (voir point 9.14)
Lorsque la rampe est sortie, le véhicule est automatiquement freiné.
La minoration du nombre de passagers debout est de 7 unités par passager en fauteuil roulant, sans incidence sur la répartition des charges.
8.5 Nombres de portes (numérotées de l'avant vers l'arrière) :
8.5.1 latérales :
3 portes doubles de service (2-2-2) dont :
- 1 dans porte-à-faux avant : porte n°1(lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, la porte n°1 est une porte simple)
- 1 dans empattement : porte n°2
- 1 dans porte-à-faux arrière : porte n°3
ou : 2 portes doubles de service (0-2R-2)
- 1 dans porte-à-faux avant : porte n°1(lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, la porte n°1 est une porte simple)
- 1 dans empattement : porte n°2
8.5.2 Type de portes : à 2 vantaux : louvoyantes intérieures (électro-pneumatiques) ou louvoyantes extérieures (électriques), avec commandes de sécurité intérieure et extérieure.
8.5.3 Fermetures : Par commande électro-pneumatique ou électrique
8.6. Emplacement et mode d'ouverture des fenêtres : Pour les fenêtres de secours, le véhicule 3 portes bénéficie d'une dérogation du Ministère des Transports accordée le 23 août 1995 sous le N° 24 945, aux dispositions de l'article 20.c de l'arrêté Ministériel du 02/07/1982 modifié, et relative à leur répartition.
8.6.1 Nombre et emplacement :
Au pavillon : En option, 1 ou 2 trappes d'évacuation.
8.6.1.1 **Version 3 portes (2-2-2)**
Face latérale droite : 4 fenêtres (dont 1 fenêtre double de secours avec poste de conduite anti-agression et nombre total de voyageurs excédant 105).
Face latérale gauche : 6 fenêtres (4S -4R),7 fenêtres (6S- 6R) dont 2 fenêtres doubles de secours
Face arrière : 1 fenêtre
8.6.1.2 **Version 2 portes (0-2R-2)**
Face latérale droite : 5 fenêtres (4S- 4R), 6 fenêtres (6S- 6R) dont 1 fenêtre double de secours.
Face latérale gauche : 6 fenêtres (4S - 4R), 7 fenêtres (6S- 6R) dont 2 fenêtres doubles de secours.
Face arrière : 1 fenêtre.
(En version 6R, lorsque le véhicule est équipé d'un poste de conduite anti-agression type « RATP » et que ce dernier est utilisé, le nombre de passagers est limité à 95).
8.6.2 Mode d'ouverture : Basculante ou coulissante. Les fenêtres de secours sont de type brisable (un marteau-pic à proximité de chaque fenêtre de secours ou marteaux-pics à proximité du conducteur) et la baie conducteur est coulissante.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé
8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : Non
en option sur le siège chauffeur (avec une ceinture 3 points).
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : /
Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route
9.3 Feux de position:
9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement
9.3.2 latéraux : (en option) 4 ou 5 sur chaque face suivant les versions et incorporés aux catadioptres latéraux.
9.3.3 arrière : 2 (feux rouges arrière)
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2
9.5.2 Arrière : 2 + en option 2 supplémentaires en partie haute
9.5.3 Latéraux : 2
9.6 Feux stop : 2 + en option 2 supplémentaires en partie haute
9.6.1 Troisième feu stop central : oui
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : /
9.8.2 Arrière : 2
9.8.3 Latéraux : 4 ou 5 sur chaque face suivant les versions
9.9 Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10 Feux de marche arrière : 1 ou 2 en option
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2 (en option)
9.11.2 Arrière : 1 ou 2 en option
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2
9.12.2 Arrière : 2
9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : /
9.14 Feux spéciaux : balisage mentionné au point 8.4.4.2, deux feux clignotants (1 de chaque côté de la porte n°2), fonctionnant lors de la sortie de la rampe et s'éteignant lorsque celle-ci est totalement rétractée.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2
10.1.2 Lave-glace : 2
10.1.3 Rétroviseurs : 2, extérieurs (en option miroir de surveillance côté droit)
10.1.4 Avertisseur sonore : 1
10.1.5 Dispositif antivol : Non
10.1.6. Extincteur : 1 emplacement pour extincteur de 6 kg (foyers types minimaux 21A et 144B).
10.1.7 Equipements particuliers :
Chauffage autonome : En option, à combustible liquide
Double vitrage : en option
Climatisation : en option
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur :
Sur la traverse avant côté droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :
Sur la traverse avant côté droit.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	P	S	0	9	D	1	0	*	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur							(*)Usine de fabrication	Indicateur					

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	P	S	0	9	D	1	0	6	0	0	0	4	6	4

ou à :

V	N	E	P	S	0	9	D	1	0	0	3	0	2	7	7	1

10.2.5 Identification du moteur : Sur carter cylindres